

## Un plan de soutien opportun

**Le plan** en faveur du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales présenté par le ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre du troisième projet de loi de Finances rectificative, **répond à la demande de l'U2P de poursuivre et d'étendre les mesures prises en concertation au cours de la crise sanitaire et économique afin de soutenir les entreprises de proximité.**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.06.36

Paris, 30 juin 2020

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

L'U2P salue d'abord la confirmation de mesures qu'elle réclamait :

- **L'exonération de trois mois de cotisations et contributions patronales pour toutes les entreprises soumises à une fermeture administrative**
- **Une réduction exceptionnelle des cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants à hauteur de 400 millions d'euros**
- **Le prolongement jusqu'à juin inclus de l'accès au fonds de solidarité** (hors activités touristiques et assimilées qui pourront en bénéficier au-delà) **et l'abandon de la condition d'un refus de Prêt Garanti par l'Etat pour accéder au second volet du Fonds de solidarité ;**
- **La possibilité de débloquer un contrat Madelin ou un plan d'épargne retraite individuel dans la limite de 8000 euros dont 2000 euros défiscalisés.**

De même, le gouvernement prend d'ores et déjà en compte plusieurs propositions de l'U2P pour renforcer et dynamiser les entreprises de proximité :

- La création avec la Banque des territoires et les collectivités territoriales d'une centaine de Foncières visant à acquérir et rénover des locaux, et à proposer des loyers modérés aux artisans et commerçants en vue de lutter contre la vacance commerciale et la désertification des centre-villes et centres-bourgs
- Un accompagnement à la numérisation des TPE afin de les rendre plus résistantes à d'éventuelles nouvelles crises et d'accroître leurs parts de marché face aux autres formes de commerce
- Une campagne de communication qui sera déployée à l'automne pour promouvoir l'artisanat et le commerce de proximité.

Le Président de l'U2P, Alain Griset conclut : « *Je me réjouis du travail de concertation que nous avons mené avec le Gouvernement et le Président de la République qui porte ses fruits à travers ces mesures. Dans le cadre du plan de relance prévu pour l'automne prochain, l'U2P sera amenée à faire d'autres propositions pour accompagner les entreprises en difficultés.* »